



Commune de CHÉNENS
Plan d'aménagement local (PAL)

Etat novembre 2009

Plan d'affectation des zones (PAZ)
Approbation

Echelle 1:5'000
0 50 100 200 300 400 mètres

Légende

- Zone forestière (FOR)
- Zone agricole (AGR)
- Zone centre village (CV)
- Zone rés. moyenne densité (R2)
- Zone rés. à prescriptions spéciales (RS)
- Zone rés. faible densité (R1)
- Zone rés. faible densité à prescrip. spéciales (R1S)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activité 1 (ACT1)
- Zone d'activité 2 (ACT2)
- Zone CFF
- Zone d'intérêt général (IG)
- Territoire à prescriptions particulières (PED obligatoire)
- Zone S de protection des eaux souterraines
- Bâtiment protégé
- Chemin avec beaucoup de substance historique
- Périmètre archéologique
- Réseau EEF (lignes aériennes 60 KW)
- Réseau EEF (lignes aériennes 17 KW)
- Bâtiment non cadastré



Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille Officielle (FO) N° 11 du 13 mars 2009.

Adopté par le Conseil communal de Chénens le 12.2009.

Prodoe
La Secrétaire
CONSEIL COMMUNAL
CHÉNENS
La Syndique

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 1. SEP. 2010.

Le Conseiller d'Etat, Directeur
Le Conseiller d'Etat, Directeur

Modification PAZ + nouvel art.14 RCU
distance à l'axe de la route 25m 17.08.2011

Modification PAZ + nouvel art.15 RCU
distance à l'axe de la route 18m 17.08.2011

N° d'autorisation
020 / 09.01.01 / 000
GEOSUD SA
Rue de l'Eglise 79
1660 Romont

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 12, 1700 Pittsburg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch